

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS77

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 11

A l'alinéa 6, après le mot :

« comité »,

insérer les mots :

« d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle